MEGLIU INSEME CORSICA 21

Evaluation de la démarche d'élaboration des Agendas 21 micro-régionaux

Compte-rendu de l'Atelier

du 16 décembre 2014 – Corte
9h30 - 12h30

Liste des participants :

Prénom	Nom	Structure
Animateurs		
Charles	Pasqualini	OEC
Marie-Hélène	Luciani	OEC
François	Devaux	CDI
Participants		
Anouk	Arnal	Agence Paysages
Jean-Michel	Bona	OEC
Albert	Boulanger	CDI
Attilius	Ceccaldi	Pays de Balagne
Violette	Foubert	CPIE A Rinascita
Andrée	Grimaldi	CTC Culture
Jean-Noël	Juillard	CDI
Pascal	Luciani	OEC
Marie-Ange	Saliceti	OEC
Pierre	Santucci	INRA
Christine	Souares	DREAL

Rappel des objectifs de l'atelier :

Intervenant après un premier atelier qui s'était tenu à l'occasion de la journée de lancement de l'Agenda 21 Territorial Corsica 21, et qui avait permis de présenter la démarche d'évaluation, le présent atelier avait pour objectifs :

- De valider le référentiel d'évaluation
- D'engager l'évaluation de la démarche sur la base des indicateurs du référentiel.

L'absence d'élus et de techniciens des territoires concernés par l'expérimentation (à l'exception du Pays de Balagne, représenté par Attilius Ceccaldi) a conduit à restreindre le travail de l'atelier à la seule validation du référentiel, et, parallèlement, à engager une réflexion sur la nécessaire adaptation de la méthode d'évaluation.

Points-clés du débat sur la Méthode :

- Il y a de nombreux sujets de réflexion et donc de nombreuses réunions…Ce sont généralement toujours les mêmes élus qui se mobilisent sur les mêmes thématiques et leur agenda n'est pas extensible. Par ailleurs, le principe même d'une évaluation, qui suppose que l'on regarde « en arrière » est en soi peu motivant pour des élus qui préfèrent se mobiliser sur des perspectives à venir.
  Les territoires sont donc plus dans l'attente de ce qui va se passer au cours de la deuxième phase, plutôt que d'un regard sur ce qui s'est passé en phase expérimentale.

- Parallèlement, le principe de l'évaluation n'est pas remis en cause, et l'avis des élus et techniciens sur la démarche et les moyens de l'améliorer reste important pour paramétrer correctement le processus d'accompagnement de l'Agenda 21 Territorial.

- Il convient donc d'adapter la méthode, en allant rencontrer élus et techniciens dans le cadre de rendez-vous individuels, sans perdre le bénéfice du collectif qui permet la confrontation des points de vue et l'échange sur les pistes d'amélioration. La méthode sera donc la suivante : envoi du référentiel d'évaluation en préalable à la prise de RV, entretiens individuels, synthèse de l'évaluation en atelier pour validation collective.

Remarques sur le référentiel :

Sur les conditions préalables d'engagement d'un territoire sur la démarche

- Le portage politique est nécessaire mais non suffisant. Il faudra repérer de quelle manière la mobilisation des acteurs au sens large (société civile, tissu associatif) a été réalisée.

- La présence d'un unique élu moteur est facteur de risque (indisponibilité momentanée, etc…). Il faut sans doute deux ou trois « locomotives » pour chaque territoire.

- Certains élus n'ont pas forcément les connaissances nécessaires pour porter un agenda 21. Il y a donc un gros travail de pédagogie, d'information à faire. Ce travail pourra s'appuyer sur les réussites de la phase expérimentales et les témoignages des territoires-test (bonnes pratiques du Pays de Balagne, etc..).

- Enfin la question de l'accompagnement technique devra être posée. Il y a nécessité d'une animation permanente de la démarche, qui pourrait être, par exemple, assurée par les animateurs territoriaux de la CTC (sous réserve d'une clarification de leurs missions). Par ailleurs, la mise en réseau des territoires devrait être envisagée, sur le modèle, par exemple des réunions inter-GAL ou en lien avec le réseau rural.

Sur la pertinence du territoire

- Les critères « classiques » du type taille du territoire, cohérence avec le bassin de vie, etc... ne sont pas forcément les plus pertinents. L'important semble être l'existence d'un historique avéré en matière de développement, d'une dynamique de développement local : *« …l'important ce sont les hommes, les femmes et les projets… ».*

- En tout état de cause, peuvent s'engager dans la démarche des territoires à l'histoire et à la maturité différentes. Il faut adapter la stratégie et l'accompagnement en fonction de ces différences (plus ou moins grande richesse du tissu associatif, dynamiques plus ou moins installées, …).

Sur la pertinence des thématiques

- Les 6 thèmes semble cohérents ; il manque peut-être un axe social/emploi (à voir avec les territoires-test).
  Il faudra évaluer auprès des territoires si les thèmes sont suffisants pour amorcer la démarche et s'ils sont porteurs d'une dynamique de développement durable.

- Il conviendra également de repérer les évolutions en termes de financements mobilisables, qui risquent d'impacter certaines actions (exemple des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable qui ne seront plus financées).

Sur la phase de diagnostic

- Il n'y a pas eu d'évaluations ex-ante pour les agendas 21 micro-régionaux, dans la phase expérimentale. Cela pourrait être fait pour les nouveaux territoires de l'agenda territorial, en tenant compte de leur taille (ce qui peut se justifier pour une communauté d'agglomération ne l'est pas forcement sur un petit territoire rural).

- Il conviendra de bien évaluer la plus-value des diagnostics. On peut en effet considérer que dans un cadre « d'étude-action » ces derniers ont vocation à être conduits rapidement, à dire d'experts et/ou d'élus, de manière à passer rapidement à la phase d'accompagnement au montage d'actions.

Sur les délais de la démarche

- Des délais restreints peuvent être vecteurs d'une certaine dynamique. Là encore, il semble préférable de ne pas avoir d'approche uniforme, certains territoires pouvant avoir besoin de plus de temps que d'autre pour installer cette dynamique.

Sur la nature de l'appui à la démarche

- L'évaluation devra bien décomposer les besoins d'appui en fonction des différentes phases de la démarche et des différentes cibles (appui à la collectivité, aux porteurs de projets, etc…)

- De même la nature de la mobilisation des services devra être évaluée (une absence de mobilisation d'une agence ou d'un service pouvant avoir un effet bloquant sur certaines thématiques ; exemple du tourisme)

- Enfin, l'évaluation devra intégrer une quantification précise de l'appui apporté (évaluation des temps passés par les différents acteurs de cet appui (OEC, CPIE, etc…)

La suite de la démarche d'évaluation :

La date du prochain atelier n'a pas été fixée compte-tenu des évolutions de méthode envisagées (cf supra). A l'issue des entretiens individuels (autour de fin février), une date sera proposée pour une réunion de validation finale de l'évaluation.

****